

Inassurabilité des catastrophes climatiques en France



En 2023, les inondations dans le Nord-Pas-de-Calais ont coûté 640 millions d'euros à la CCR (@Charles Caby / AFP)

Le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles est dans le rouge. Les conséquences du changement climatique mettent les finances de la Caisse centrale de réassurance sous tension et menacent de rendre certaines zones du territoire inassurables.

«Les choses ne vont pas bien pour la CCR » (Caisse Centrale de Réassurance), alerte Jacques Le Pape, son président. Si ses finances ont pu être rétablies cette année grâce à la plus-value de près d'un milliard d'euros réalisée lors de la vente de ses activités de marché, la CCR a jusque-là connu sept années de déficits sur les huit dernières années en raison des événements climatiques.

La décision d'augmenter la surprime Cat Nat sur les contrats d'assurance habitation et automobile à partir du 1er janvier 2025 devrait également lui permettre de retrouver l'équilibre. Mais pour combien de temps? Les conséquences économiques du changement climatique *«n'augmentent pas de façon linéaire mais de façon exponentielle »*, s'inquiète Edouard Vieillefond, le directeur général de la CCR.

Les versements d'indemnité pour catastrophes naturelles ont atteint 2,06 milliards d'euros en 2023, en augmentation de 7,7%, les trois événements les plus coûteux ayant été le séisme de La Laigne (Charente-Maritime) de juin 2023 pour 350 millions d'euros, les inondations des Hauts de France pour 640 millions d'euros et les épisodes de sécheresse pour 730 millions d'euros.

La CCR, qui détient près de 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion, déclare pouvoir financer jusqu'à 3,5 milliards d'indemnisation sur l'année sans avoir recours à la garantie de l'Etat. Un chiffre en baisse du fait de sa situation financière, il était de 3,8 milliards d'euros en 2023, et qui est redescendu au même niveau qu'en 2008 quand l'exposition au risque était de 50% inférieure. En cas de crise majeure, le régime Cat Nat risque de ne pas tenir tout seul...

«Un défi nous est posé du fait de l'augmentation en nombre et en intensité des catastrophes naturelles en raison du réchauffement climatique. C'est un constat qui est aujourd'hui partagé par tous les acteurs, les assureurs, les réassureurs, les citoyens, la puissance publique », ajoute-t-il.

Les Français ont bien conscience de cet enchaînement de risque climatique. Selon un sondage Elabe commandé par la CCR, 72% estiment que les risques de dégâts liés aux catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquents; 69%

estiment que les sécheresses sont plus fréquentes et 68% les canicules.

La préparation et l'adaptation à ces événements climatiques demeure trop faible. Dans le même sondage, 19% des citoyens déclarent que leur commune n'a pas pris de mesures d'adaptation et ne prévoit pas de le faire, or 65% disent avoir conscience que leurs assurances pourraient rencontrer des difficultés financières pour jouer leur rôle en raison de la crise climatique.

Face à ces constats alarmants, la Caisse centrale de réassurance préconise de renforcer la prévention aux catastrophes naturelles. *« Nous avons fait beaucoup de prévention contre les inondations, notamment grâce au fonds Barnier, et cela fonctionne. C'est pour cela que ce coût est maîtrisé dans nos comptes »*, déclare Edouard Vieillefond.

La prévention du risque de retrait-gonflement des argiles, qui entraîne de gros dégâts sur les habitations est cependant bien plus complexe, car il nécessite des campagnes de prévention individuelles, plus difficiles à mettre en œuvre que pour des événements collectifs comme les inondations.

Le rapport Langrenoy remis à Bercy début avril 2024 recommande de renforcer l'enveloppe de la prévention, notamment pour prendre en compte ces risques individuels. Il préconise aussi de réaliser une cartographie des zones les plus exposées aux aléas naturels.

La CCR préconise d'aller un cran plus loin, en mettant en place une cartographie opposable et réglementaire. *« Notre préférence va vers une cartographie complète, avec des zones violettes qui seraient inassurables à terme et dont il faut se retirer dans l'ordre »*, confie Edouard Vieillefond.

Cette cartographie comprendrait donc outre les aléas, les plans d'adaptation prévus et le niveau de présence des assureurs dans ces zones. Cette cartographie des assureurs permettrait de savoir des zones du territoire sont devenues inassurables. Et le temps presse.

La CCR constate déjà, dans certains territoires, un début de concentration du marché de l'assurance, avec des assureurs qui s'en retirent. *« Mais cela peut se développer très vite car les risques liés au changement climatique augmentent de façon exponentielle »*, reprend le directeur de la CCR.

Bruno Bourgeon, président d'AID <http://www.aid97400.re>

D'après Novéthic du 13 juin 2024 <https://www.novethic.fr/finance-durable/tendances-de-marche/le-regime-cat-nat-dans-le-rouge-pointe-le-risque-dinassurabilite>